



### Compte-rendu de la réunion du bureau du 5 décembre 2023

Monsieur Michel AGNESE nous a informé de sa démission de la présidence de l'ASA au 29/11/2023, après en avoir directement informé la préfecture. Celle-ci a statutairement nommé le vice-président titulaire monsieur Michel RANQUET président par Intérim jusqu'à cette réunion.

La réunion débute à 14h en présence de messieurs RANQUET, BRIVOT, VUOLO et AZENCOTT (secrétaire de séance). Le comptable de l'ASA Monsieur CHATAGNIER nous rejoint vers 14h40.

#### **• Constitution du bureau :**

Statutairement lors de l'absence d'un titulaire, un Suppléant est élu Titulaire par les titulaires présents. Monsieur Pierre Alain VUOLO se présente au poste de Titulaire suite à la démission de Monsieur AGNESE. Il est élu à l'unanimité des votants titulaires Messieurs RANQUET et AZENCOTT. Monsieur RANQUET, pour des raisons personnelles, présente sa démission que le bureau accepte. Monsieur Pierre Alain VUOLO, titulaire, présente sa candidature à la Présidence de l'ASA. Il est élu à l'unanimité des votants titulaires avec les voix de Messieurs RANQUET, VUOLO et AZENCOTT. Monsieur RANQUET toujours pour des raisons personnelles demande à devenir suppléant et Monsieur BRIVOT accepte de devenir Titulaire et est élu à l'unanimité des votants titulaires.

Le Bureau de l'ASA est ainsi constitué avec pour Président Monsieur Pierre Alain VUOLO, Vice-Président Monsieur BRIVOT, Secrétaire Monsieur AZENCOTT. Monsieur RANQUET est suppléant.

#### **• Passation de documents suite à la démission de l'ancien président :**

Contre émargement, monsieur AGNESE a remis à monsieur RANQUET, un (1) carton contenant toutes les archives en sa possession, un téléphone fixe, un smartphone, divers tampons. Ces documents seront examinés par le Bureau.

#### **• Comptabilité de l'ASA :**

Le Comptable nous présente le projet de budget provisoire 2024. Il met en garde en rappelant que la comptabilité d'une ASA est celle des Finances Publiques et n'a rien à voir avec une Comptabilité Privée. L'ASA n'a ni CB ni chéquier. C'est le Trésor Public qui règle ou recouvre les créances décidées en réunion de bureau. Le report investissement est issu de la vente du local de l'ASA (80 000 euros), vente réalisée avant l'arrivée des membres actuels du bureau. Le reliquat présent ne peut être dépensé qu'en immobilisations amorties.

#### **• Actions à venir pour le bureau de l'ASA :**

Il est décidé de renforcer la communication auprès des propriétaires de notre lotissement. Il semblerait que beaucoup ignorent encore en faire partie ! Et cela, quoique nul ne puisse ignorer l'ASA, elle est signalée par des panneaux officiels à toutes les entrées, tracts, panneaux d'affichage et site WEB.

La communication s'axera sur l'état critique de l'Association, sur la préparation de l'AG et la continuation du recensement, actuellement en cours, pour diffuser l'appel à cotisation : ces deux derniers points étant indispensables pour réunir une AG.

Une délégation de l'ASA ira en Mairie le 7/12/2023 à 16h30 pour un point de situation.

Monsieur Brivot est mandaté pour contacter monsieur Jean Christophe FLAMENT, directeur de la Police Municipale de Mougins, au sujet de l'Avenue des Pins (tracé des voies et parkings).

Il est 16h30 quand la réunion se termine.

Le Président Pierre Alain Vuolo

Alain Azencott Secrétaire.

